****

**DECLARATION D’ACCESSIBILITE**

[www.contrextourisme.com](http://www.contrextourisme.com)

Contrexéville Tourisme s’engage à rendre son site internet accessible conformément à l’article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

**État de conformité**

Le site **contrextourisme.com** n’est **pas conforme** au Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA) version 4.1. Cette non-conformité résulte de divers éléments d’accessibilité non encore corrigés.

**Résultats des tests**

Un audit d’accessibilité n’a pas encore été réalisé ou finalisé. Un audit complet est prévu dans le courant de l’année 2025, et ses résultats seront publiés sur cette page dès qu’ils seront disponibles.

**Démarche d'amélioration continue**

Conscients des enjeux liés à l’accessibilité numérique, nous avons amorcé une **démarche progressive d’amélioration** de l’accessibilité de notre site :

* Sensibilisation de l’équipe en charge du site aux bonnes pratiques d’accessibilité.
* Prise en compte de l’accessibilité dans les futurs développements du site.
* Mise en place d’un calendrier d’audit et de corrections techniques.

Nous faisons notre possible pour améliorer l’accessibilité et offrir une expérience inclusive à tous les utilisateurs, quels que soient leurs moyens d’accès au web.

**Retour d'information et contact**

Si vous n’arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter notre référent accessibilité :

📧 **Email** : info@contrextourisme.com
📞 **Téléphone** : 03 29 08 08 68

Nous nous engageons à vous répondre dans les meilleurs délais.

**Voies de recours**

Si vous constatez un défaut d’accessibilité qui vous empêche d’accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous nous l’avez signalé et que vous n’avez pas obtenu de réponse satisfaisante, vous pouvez :

* Écrire au **Défenseur des droits** via son site :

https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/

* Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région :

https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues